



## NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement
- IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

### **I. Le cadre général du budget**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 a été voté le 30 mars 2021 par le conseil municipal.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 2 mars 2021.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du département, de l'Etat et de la région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget communal.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment les dépenses ordinaires (fournitures, contrats d'entretien, assurances, fluides, etc) et le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir, avec des frais d'études, l'acquisition de matériels et les travaux sur le patrimoine communal.

## II. La section de fonctionnement

### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Les **recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, festivités...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent **19 750 679,17** euros.

Les **dépenses de fonctionnement** sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2020 représentent **19 750 679,17** euros.

Les charges de personnel représentent 59,52 % des dépenses réelles de fonctionnement de la ville (47,34% des dépenses totales).

A la fin de l'exercice budgétaire, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Au budget primitif, cet autofinancement prévisionnel apparaît sous la forme d'un prélèvement sur la section de fonctionnement (en dépenses) pour financer la section d'investissement (en recettes).

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

Ainsi, la dotation globale de fonctionnement pour notre commune est passée de 2 973 907 euros en 2013 à 1 711 134 euros en 2020 et est estimée à 1 640 000 euros en 2021.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	4 638 000,00 €	Excédent reporté	3 125 059,17 €
Dépenses de personnel	9 350 000,00 €	Recettes des services	1 000 000,00 €
Autres dépenses de gestion courante	1 022 800,00 €	Impôts et taxes	10 252 120,00 €
Dépenses financières	260 000,00 €	Dotations et participations	2 210 500,00 €
Dépenses exceptionnelles	48 552,97 €	Recettes exceptionnelles	25 000,00 €
Autres dépenses (atténuation de produits)	729 200,00 €	Autres recettes (atténuations de dépenses)	140 000,00 €
		Autres recettes de gestion courante	3 018 000,00 €
Dépenses imprévues		Recettes financières	00 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>16 048 552,97 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>16 545 620,00 €</b>
Charges (écritures d'ordre entre sections)	953 626,20 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	800 000,00 €
Virement à la section d'investissement	2 748 500,00 €		
<b>Total général</b>	<b>19 750 679,17 €</b>	<b>Total général</b>	<b>19 750 679,17 €</b>

Il existe trois principaux types de recettes :

- Les **impôts locaux et taxes diverses** : ils représentent à Cogolin 10 252 120 euros en 2021 (plus de 63% des recettes réelles) et comprennent la fiscalité directe (taxe d'habitation et taxes foncières) pour 7 850 000 euros, l'attribution de compensation versée à la commune par la communauté de commune pour compenser la perte de fiscalité des entreprises transférée à cette dernière du fait du passage à la fiscalité professionnelle unique pour 848 120 euros, et les taxes divers (enseignes, droits de mutation, taxe sur l'électricité, occupations du domaine public).
- Les **dotations versées par l'Etat** : elles représentent 2 210 500 euros pour notre commune en 2021 (- 55 100 € par rapport à 2020) ;
- Les **recettes encaissées au titre des prestations** fournies à la population (1 000 000 euros en 2021) ou provenant de l'exploitation du patrimoine communal (redevances d'occupation du domaine ou loyers) à hauteur de 3 018 000 euros en 2021, incluant la redevance portuaire qui est passée de 300 000 euros en 2017 à plus de 2,18 millions en 2021.

Les **dépenses courantes** (charges à caractère général) représentent 29,5% des dépenses réelles. Après l'effort important de baisse des dépenses courantes imposé aux différents services entre 2016 et 2019, les charges à caractère général sont s à la hausse en 2020 et 2021 du fait notamment du recalcul de la taxe foncière du camping effectué par les services fiscaux, des achats de fournitures dans le cadre de la crise sanitaire et des contrats de maintenance de l'éclairage public et d'évacuation des déchets non domestiques.

Les **charges de personnel** constituent la part principale des dépenses réelles de fonctionnement et évoluent de + 100 000 € soit + 1,08 % par rapport au BP 2020.

Ce montant intègre l'incidence des avancements de grade et d'échelon prévus (glissement vieillesse technicité GVT), la prévision de recrutements nécessaires aux services et l'augmentation du SMIC.

Les **transferts versés** (participation aux syndicats, subventions aux associations, indemnités diverses) s'élèvent à **1 022 800 €** soit une augmentation de 0,42%, avec notamment l'augmentation de la subvention au CCAS +2 100 € (soit 154 100 €).

Le volume des subventions aux associations diminue de 4,35% (- 8 100 €) et s'élève à 177 900 € alors que celui des contributions aux organismes de regroupement (syndicats intercommunaux) augmente de 3 500 €.

Les autres participations et dépenses obligatoires sont en baisse (- 22 100 €) et s'élèvent à 298 000 € ; il s'agit de la participation versée pour la gestion des crèches (celle pour l'exploitation du cinéma est affectée aux redevances -10 000 €).

Les redevances augmentent de 16 000 €, avec la redevance versée à l'Etat pour la concession de la plage (+6 000 €) et la redevance versée au cinéma (10 000 €).

Les dépenses relatives aux indemnités et charges des élus sont au même niveau que 2020 (241 000 €).

**Les charges exceptionnelles** s'élèvent à **48 552,97 €** (-24 047 € par rapport au BP 20120) : il s'agit des subventions exceptionnelles (10 000 €) soit -30 000 € correspondant en 2020 aux crédits pour le soutien à l'activité économique suite à la crise sanitaire, des titres annulés sur exercices antérieurs (17 512 €) et divers remboursements pour le reste.

**Les autres dépenses** (atténuations de produits) s'élèvent à **729 200 €** comme en 2020 et comprennent :

- le reversement sur la fiscalité : FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) d'un montant de 704 671 €,
- le reversement de la part départementale sur la taxe de séjour (19 500 €)
- et un montant de 5 029 € correspondant aux dégrèvements sur la taxe d'habitation sur les logements vacants.

### III. La section d'investissement

#### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Comme pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus

#### b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
----------	---------	----------	---------

Solde d'investissement reporté		Solde d'investissement reporté	696 576,87 €
Remboursement d'emprunts & cautions	1 277 000,00 €	FCTVA & taxe d'aménagement	935 000,00 €
Travaux de bâtiments	964 400,00 €	Mise en réserves	1 100 000,00 €
Travaux de voirie & éclairage public	2 253 000,00 €	Cessions d'immobilisations	0,00 €
Autres dépenses (études, subventions versées)	433 000,00 €	Subventions	1 429 000,00 €
Matériels & acquisitions foncières	1 931 043,98 €	Emprunt & cautions	1 000,00 €
Autres dépenses	22 000,00 €	Virement de la section de fonctionnement	2 748 500,00 €
Ecritures d'ordre	92 576,00 €	Ecritures d'ordre	966 202,20 €
Reports 2020	910 928,09 €	Reports 2020	57 669,00 €
<b>Total général</b>	<b>7 933 948,07 €</b>	<b>Total général</b>	<b>7 933 948,07 €</b>

**Les principaux projets** de l'année 2021 sont les suivants :

- des travaux de voirie pour 757 500 €, comprenant notamment la réfection d'enrobés sur diverses voies (rue Nationale, rue et impasse de l'Audiguier), la création d'un rond-point à la poste, l'aménagement du parking à Plein Soleil et d'une zone de stationnement avenue de la Giscle, le remplacement des sanisettes place Victor Hugo pour le marché hebdomadaire, les travaux d'extension de réseaux électriques et la campagne de traçages au sol,
- une enveloppe de 1 195 500 € pour des travaux de voirie et réseaux dans le cadre d'un PUP ;
- des travaux au Centre Maurin des Maures et au Château pour 304 600 €, avec notamment le remplacement des fenêtres et de la chaudière du Château, travaux pour lesquels nous avons sollicité des subventions de l'Erat et de la région,
- des travaux d'éclairage public à hauteur de 300 000 € pour la poursuite du plan pluriannuel de remise aux normes du réseau, le passage en LED et le remplacement de candélabres ;
- des frais d'études et de maîtrise d'œuvre pour 296 300 € (notamment pour les études à mener pour les projets dans le cadre du dispositif Petites villes de demain) et des frais de documents d'urbanisme pour 100 000 €,
- des travaux dans les écoles et les cantines pour 245 000 € avec notamment la poursuite du plan pluriannuel de pose de climatisations dans les écoles (site de Fontvieille cette année),
- des travaux dans les équipements sportifs pour 101 000 €, avec notamment la réalisation d'un terrain de beachvolley à la plage dont les crédits seront débloqués si nous percevons les subventions demandées,
- des crédits à hauteur de 30 000 € pour divers travaux au cinéma et dans la galerie Raimu,
- des travaux dans les cimetières pour 15 000 €,
- et le reste pour la mise aux normes et l'entretien des divers bâtiments communaux (hôtel de ville, bastide Pisan, chapelle, église, etc).

**Au niveau des acquisitions & de l'entretien du patrimoine**, on peut citer :

- des acquisitions foncières pour 1 470 000 €,
- les matériels divers pour tous les services (139 189 €),
- de l'équipement pour la police municipale et la réserve de sécurité civile (74 000 €), avec un véhicule équipé pour le CCF pour lequel nous avons sollicité une subvention de la région et du département pour l'habillement,
- des matériels sportifs (55 000 €), et notamment des embarcations pour assurer les séances destinées aux scolaires en respectant les normes sanitaires,
- des véhicules & matériel roulant (39 000 €), dont un tracteur pour le service des sports,
- du matériel informatique & du mobilier pour les services (33 290 €),
- du mobilier urbain (32 750 €),

- du matériel pour les écoles (26 055 €) dont 19 385 € pour le socle numérique qui fait l'objet d'une demande de subvention à la CAF,
- du matériel pour la propreté et les espaces verts (25 000 €),
- de l'équipement pour les cantines et accueils de loisirs (21 760 €),
- du matériel pour les animations culturelles & les manifestations (15 000 €).

**Les principales ressources sont :**

- Les dotations, fonds & réserves qui s'élèvent 2 035 000 € et représentent plus de 58,7% des recettes réelles de la section.  
Elles comprennent le fonds de compensation pour la TVA pour 535 000 € (+158 500 €), la taxe d'aménagement pour 400 000 € (=2020) et l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 1 100 000 € (+300 000 €).
- Les subventions pour 1 429 000 €. Il s'agit des subventions attendues de l'Etat pour la rénovation énergétique du Château et de l'école Fontvieille (100 000 €), de la région (30 000 €) et du département (14 000 €) pour l'acquisition du véhicule destiné au CCFF, de la participation pour amendes de police (150 000 €) et de participations dans le cadre d'un PUP (1 135 000 €).
- Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent à 1 000 € correspondant aux dépôts & cautionnements reçus. Il n'est pas prévu de recours à l'emprunt pour l'exercice 2021, comme les 4 exercices précédents
- L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement pour 3 622 126,30 € dont le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour 2 748 500 €.

**IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation**

a) Les masses budgétaires du budget principal

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>19 750 679,17</b>	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>19 750 679,17</b>
DEPENSES REELLES	16 048 552,97	RECETTES REELLES	16 545 620,00
DEPENSES D'ORDRE	3 702 126,20	RECETTES D'ORDRE	80 000,00
		Excédent reporté	3 125 059,17
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>7 933 948,07</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>7 933 948,07</b>
DEPENSES REELLES	6 930 443,98	RECETTES REELLES	3 465 000,00
reports 2020	910 928,09	reports 2020	57 669,00
DEPENSES D'ORDRE	92 576,00	RECETTES D'ORDRE	3 714 702,20
		Excédent reporté	696 576,87

b) Les masses budgétaires des budgets consolidés

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>20 441 346,17</b>	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>20 441 346,17</b>
DEPENSES REELLES	16 400 910,97	RECETTES REELLES	16 983 620,00
DEPENSES D'ORDRE	4 040 435,20	RECETTES D'ORDRE	106 667,00
		Excédent reporté	3 351 059,17
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>8 363 319,13</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>8 363 319,13</b>
DEPENSES REELLES	7 242 571,20	RECETTES REELLES	3 553 562,06
reports 2020	916 901,49	reports 2020	57 669,00
DEPENSES D'ORDRE	121 743,00	RECETTES D'ORDRE	4 055 511,20
Déficit reporté	82 103,44 €	Excédent reporté	696 576,87

#### c) L'état de la dette

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la dette communale se compose de 21 emprunts (1 de moins qu'en 2020 avec l'extinction de celui souscrit sur le budget annexe « immeubles de rapport ») et s'élève à 9 909 380,44 € (contre 11 308 176,66 € au 01/01/2020).

Le taux moyen de la dette s'élève à 2,66 % et sa durée de vie moyenne est de 5,3 ans.

Le remboursement en capital de la dette s'élève en 2021 à 1 275 000 € auquel s'ajoute le remboursement des cautions pour 2 000 €.

Le remboursement des intérêts de la dette s'élève à 260 000 €, en baisse de 60 000 €.

#### d) Les épargnes

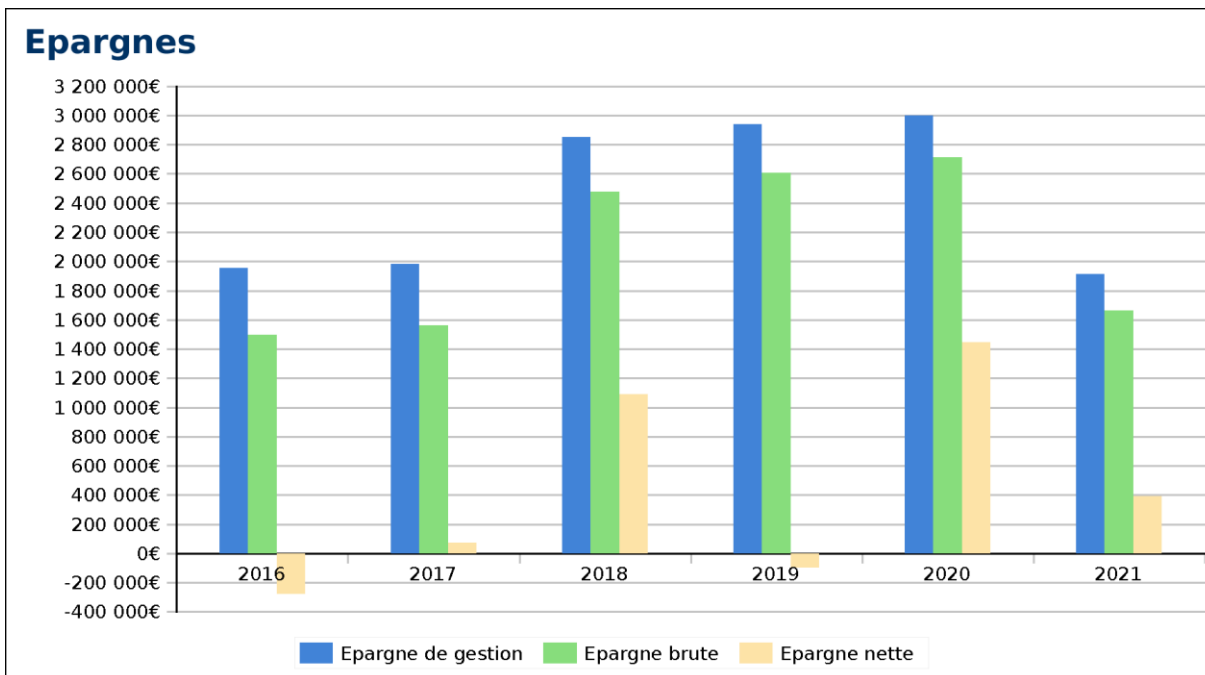
Le redressement opéré à compter de 2016 sur les dépenses de fonctionnement notamment permet d'améliorer les épargnes.

Pour rappel, l'épargne nette est devenue négative en 2014 du fait du versement d'une subvention exceptionnelle au budget annexe « immeubles de rapport » d'un montant de 1,4 M€.

L'épargne nette redevient positive à compter de 2017 et s'élève à 1,4 M€ en 2020.

Elle est anticipée à la baisse en 2021 avec la réforme de la taxe d'habitation.

Il faudra donc maintenir la pression sur les dépenses et poursuivre l'amélioration des recettes pour rétablir le niveau d'épargne en 2021 et 2022.



e) Principaux ratios : au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la population légale de la commune est de 11 798 habitants (contre 11 992 en 2020)

	Valeurs pour Cogolin	Moyennes nationales de la strate (2018)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 353,50	1 087
Produit des impositions directes/population	665,37	574
Produit des impositions directes + reversements/population	796,98	794
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 402,41	1 284
Dépenses d'équipement brut/population	561,31	310
Encours de dette/population	839,92	886
DGF/population	139,01	176
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	58,55%	59,4%
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	104,23%	91,6%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	40,02%	24,1%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	59,89%	69,0%